

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

**Arrêté du 8 décembre 2023**

**portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers**

NOR : ECOI2329722A

**La ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme,**

Vu la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu l'article A.711-1 du code de commerce,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, en tant que représentants des présidents de chambres de commerce et d'industrie (CCI), en qualité de titulaires :

- M. Alain Di Crescenzo, président de CCI France
- M. Thierry Buatois, président de la CCI de région Bourgogne Franche-Comté
- M. Jean-Paul Hasseler, président de la CCI de région Grand-Est
- M. Philippe Gobinet, président de la CCI territoriale du Loiret
- M. Patrick Seguin, président de la CCI territoriale de Bordeaux Gironde
- M. Benoît Feytit, président de la CCI départementale des Hauts-de-Seine.

## **Article 2**

Sont nommés membres de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, en tant que représentants du personnel :

### ***En qualité de titulaires :***

- Mme Laurence Dutel (CFDT-CCI).
- M. Loïc Le Hen (CFDT-CCI)
- M. Benoît Malthet (CFDT-CCI)
- M. Rachid Gouchi (CGT-CCI)
- M. Fabrice Kaluzny (CFE-CGC-CCI)
- M. Michel Villèla (UNSA-CCI).

### **En qualité de suppléants :**

- Mme Maud Carré (CFDT-CCI)
- Mme Béatrice Mercier (CFDT-CCI)
- M. Lionel Picollet (CFDT-CCI)
- Mme Marion Celle (CGT-CCI)
- Mme Viviane Neige (CFE-CGC-CCI)
- Mme Isabel Araujo (UNSA-CCI).

## **Article 3**

L'arrêté du 30 mai 2017 modifié, portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et de métiers modifié, est abrogé.

## **Article 4**

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique.

Fait le 8 décembre 2023

Pour la ministre et par délégation,  
Le directeur général des entreprises  
Thomas Courbe